



Forum de l'islam
de France

2^e session
**du Forum de l'islam
de France (FORIF):**
un dialogue
qui s'amplifie

Dossier de presse

Février 2024

Le FORUM de l'islam de France :

un format de dialogue qui s'ancre et s'amplifie à l'occasion du lancement de la 2^e session par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer.

Le 26 février 2024, Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, ministre des cultes, lance la 2^e session nationale du Forum de l'islam de France. C'est l'occasion d'accueillir de nouveaux acteurs dans ses travaux et de lancer de nouveaux chantiers.

1/ Un format de dialogue apprécié des acteurs du culte musulman

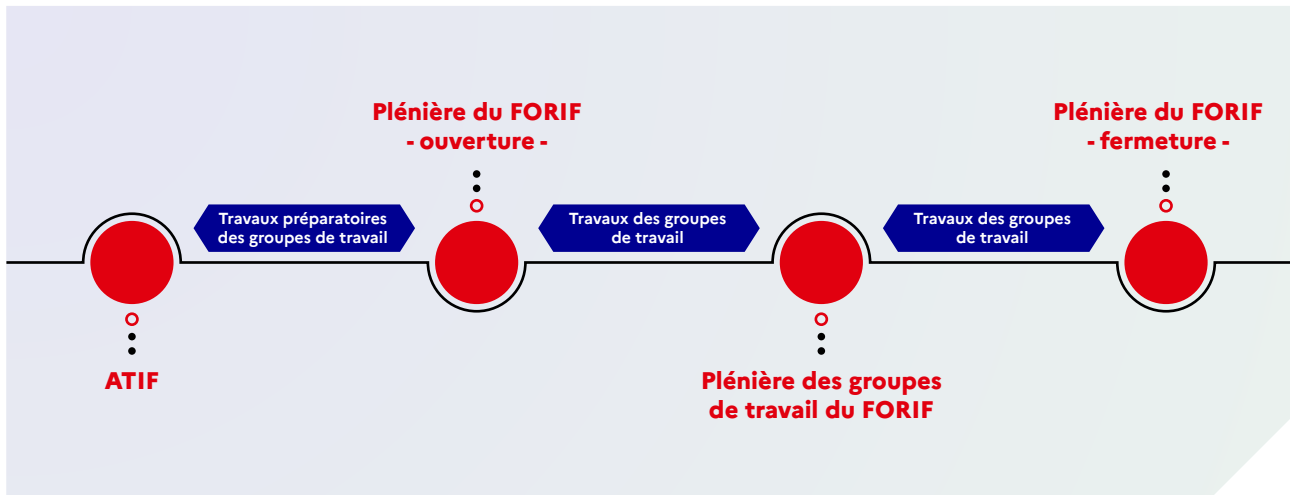
Le dialogue avec le culte musulman a été profondément renouvelé au cours des dernières années afin que les enjeux et préoccupations exprimés localement par les acteurs du culte musulman permettent de nourrir le dialogue avec l'État au niveau national.

C'est dans ce but que les Assises territoriales de l'islam de France (ATIF) ont été lancées en 2018, renouvelées en 2019 et en 2021. Organisées par les préfets et rassemblant des acteurs du culte musulman et de la société civile, les ATIF constituent un exemple inédit de dialogue participatif sur les enjeux du culte musulman.

Les participants aux Assises ont exprimé le souhait que soient évoqués de façon collégiale les grands sujets de préoccupation des musulmans en France, tant en matière de recrutement et de formation des imams que de gestion et de financement des lieux de culte ou encore en matière de lutte contre les actes antimusulmans.

Devant l'engouement de ce format territorial de dialogue, qui permet des échanges entre les pouvoirs publics et les acteurs du culte mais aussi entre les différents acteurs musulmans, le ministre de l'Intérieur a lancé en février 2022 le Forum de l'islam de France (FORIF).

Ce Forum constitue un espace de dialogue qui s'appuie, au niveau national, sur les mêmes principes qui ont fait le succès du dialogue local : **la réunion d'acteurs de terrain**, qui se distinguent par **leurs compétences, leur force de proposition et leur capacité de dialogue** avec d'autres acteurs au niveau local. Les participants sont imams, aumôniers, responsables associatifs, élus locaux, acteurs de la société civile et **la diversité de leurs fonctions et de leurs origines constitue la richesse du FORIF**. Leur participation active traduit la réussite de ce format de dialogue inédit avec l'État, réunissant des acteurs locaux du culte et de la société civile. Le FORIF permet de discuter et de débattre des grands sujets de préoccupation du culte musulman, afin de faire émerger et de bâtir des solutions aux problèmes identifiés.



2/ Pour des résultats concrets à l'issue de deux ans de travaux

Entre 2022 et 2023, les participants au FORIF se sont fortement mobilisés pour contribuer au débat public et élaborer des solutions concrètes pour répondre aux préoccupations des musulmans en France.

Organisés en groupes de travail, ils ont travaillé à proposer des solutions concrètes sur **4 thèmes prioritaires** identifiés lors des 3^{es} ATIF :

- l'organisation et le fonctionnement des aumôneries ;
- la sécurité des lieux de culte et la lutte contre les actes antimusulmans ;
- le droit et la gestion des associations du culte musulman ;
- la professionnalisation et le recrutement des imams.

Dans le cadre du débat public, les participants au FORIF se sont notamment mobilisés sur :

L'enjeu de la lutte contre les actes antireligieux dans le cadre de la mission parlementaire conduite par les députés Isabelle Florennes et Ludovic Mendès qui ont auditionné le groupe de travail du FORIF sur la sécurité des lieux de culte et la lutte contre les actes antimusulmans.

La mise en place du service national universel (SNU) pour lequel plusieurs participants du FORIF ont été reçus par Sarah El-Hairy, secrétaire d'État à la Jeunesse et au Service national universel.

les défis communs du dialogue avec le culte musulman en Europe dans le cadre des ateliers franco-allemands organisés en présence de Sonia Backès, secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté auprès du ministre de l'Intérieur et de son homologue allemande, Juliane Seifert. Au cours de cet événement rassemblant des acteurs du culte musulman en France et en Allemagne, les participants du FORIF ont échangé avec leurs homologues de la *Deutsche Islam Konferenz* (DIK), d'identifier les défis communs rencontrés par les musulmans dans ces deux pays et identifier des solutions.

Au-delà, la 1^{re} session du FORIF a surtout permis d'aboutir à des résultats concrets :

Aider les associations du culte musulman dans la mise en œuvre de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

- Par la production d'un guide à l'usage des associations gestionnaires de lieux de culte



Évaluer les difficultés d'accès aux comptes bancaires pour les associations gestionnaires de lieux de culte qui ne parvenaient pas à ouvrir un compte bancaire ou voyaient leur compte résilié

- Par la réalisation d'une enquête nationale auprès de 118 associations du territoire sur leurs difficultés bancaires

Aider les victimes d'actes antimusulmans dans leurs démarches

- Par la production d'un guide relatif à la lutte contre les actes antimusulmans
- Par la création d'une association visant à accompagner les victimes d'actes antimusulmans – l'association de défense contre les discriminations et les actes antimusulmans (ADDAM)

Renforcer la sécurité des lieux de culte

- Par la production d'un guide relatif à la sécurité des lieux de culte à destination des gestionnaires

Rénover l'aumônerie musulmane

- Par la proposition de créer le Conseil national de l'aumônerie musulmane (CNAM)

L'ensemble de ces résultats a été présenté au chef de l'État, qui en a salué la grande qualité, à l'occasion de la clôture de la première session nationale du FORIF, le 16 février 2023.

“

Les membres du FORIF, bénévoles, désignés pour un an, sont les éclaireurs de millions de Français musulmans qui veulent croire en l'islam et porter les valeurs de notre pays. Et vous êtes à cet égard les visages d'un humanisme du réel qui fait progresser chacun et qui portait aussi un engagement reposant sur un vrai courage intellectuel qui vous honore. Et de cela, je veux vraiment vous remercier [...] Alors en un an, beaucoup de travaux ont été conduits avec des résultats exemplaires [...] Je pense que l'entreprise que nous conduisons toutes et tous, et je me mets avec vous de plain-pied, beaucoup pensent que

ça ne marchera pas encore aujourd'hui. Je vous le dis avec beaucoup de sincérité. Il y a plein de gens en France et à l'étranger qui disent "ce n'est pas la première fois qu'ils essaient ces trucs-là" et donc les uns continuent à s'organiser comme avant, les autres à attendre patiemment mi gourmands mi goguenards, que tout cela s'arrête ou échoue. Il nous faudra, donc, redoubler de détermination.”

Extrait du discours du **Président de la République** à l'occasion de la réunion du Forum de l'islam de France à l'Élysée le 16 février 2023.



FOCUS: Association de défense contre les discriminations et les actes antimusulmans (ADDAM)

Les assises territoriales de l'islam de France (ATIF) ont mis en exergue un sentiment d'insécurité diffus chez les acteurs et fidèles du culte musulman. Cette préoccupation a conduit à la création, dans le cadre du FORIF, d'un groupe de travail dédié à la sécurité des lieux de culte et à la lutte contre les actes antimusulmans.

Dans le cadre de ce groupe de travail, qui a notamment produit 2 guides pratiques lors de la 1^{re} session du FORIF, les participants ont souhaité préfigurer une structure associative consacrée à la lutte contre les actes antimusulmans. Dans la continuité des travaux du FORIF, cette association, dénommée ADDAM (Association de défense contre les discriminations et les actes antimusulmans), a été créée en ce début d'année 2024.

Composée d'hommes et de femmes aux profils et expériences variés (avocats, responsable associatif, etc.), ADDAM se veut l'interlocutrice des pouvoirs publics tant à l'échelon national que local, via la constitution d'un réseau de référents dans les territoires. Elle poursuivra dans les prochains mois plusieurs objectifs :

- développer une plateforme de signalement des faits antimusulmans en ligne ;
- constituer un réseau d'interlocuteurs locaux à la fois pour les préfets et les procureurs ainsi que pour les associations représentatives locales ;
- accompagner, y compris via des déplacements de terrain, les acteurs culturels, en particulier les victimes d'actes antireligieux, dans le renforcement de leur sécurisation.

3/ Les 4^{es} Assises territoriales organisées en 2023 ont salué le travail du FORIF



Les 4^{es} Assises territoriales de l'islam de France – les premières depuis le lancement du FORIF - ont été organisées par les préfets entre mars et juillet 2023. Elles se sont traduites par l'organisation, partout en France, d'environ 200 réunions auxquelles près de 1700 personnes ont participé sur l'ensemble du territoire. Conformément aux principes qui sous-tendent les ATIF comme le FORIF, ces 4^{es} assises ont rassemblé des femmes et des hommes d'horizons très divers: imams, aumôniers, gestionnaires de lieux de culte, habitants de quartiers de la politique de la ville, élus locaux, citoyens engagés à divers titres dans la société civile...

Destinataires de l'ensemble des travaux du FORIF (guides pratiques, études et synthèse des débats), les participants aux ATIF ont très largement salué le travail réalisé par le FORIF et la qualité des productions.

Les échanges les plus nourris ont porté sur la professionnalisation et le recrutement des imams ainsi que sur la sécurité des lieux de culte et la lutte contre les actes antimusulmans.

En outre, les modalités d'application de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ont donné lieu à de nombreux échanges avec les services des préfetures, ces dernières ayant répondu aux interrogations portées notamment par les associations gestionnaires de lieux de culte.

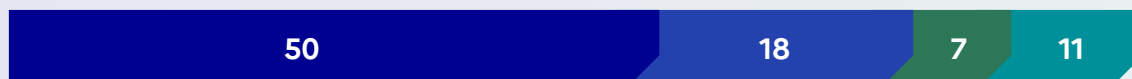
Au-delà, ces 4^{es} ATIF ont permis de faire émerger des sujets de préoccupation qui n'avaient pas encore été traités par le FORIF et notamment : l'accès aux assurances pour les associations exerçant le culte, les questions funéraires au regard notamment des difficultés de places dans les carrés confessionnels, les enjeux en matière de ressources et de financement du culte ainsi que les enjeux d'organisation du culte musulman.



4/ La 2^e session nationale : un vivier de participants enrichi pour une feuille de route qui confirme et conforte l'ambition du FORIF

Lors de l'inauguration le 5 février 2022, la 1^{re} édition du FORIF avait rassemblé **60 acteurs**, des femmes et des hommes venant de **32 départements**, identifiés pour leur engagement dans le dialogue local avec l'État lors des 3^{es} Assises territoriales de l'islam de France qui se sont tenues en 2021.

Qui sont les participants au FORIF ?



■ Responsables associatifs (associations représentatives locales du culte musulman, associations culturelles etc.)

■ Cadres religieux (imams et aumôniers)

■ Avocats et juristes

■ Société civile

Cette deuxième session est marquée par l'arrivée de 36 nouveaux participants, issus de 12 départements qui n'étaient jusqu'alors pas représentés au FORIF.

Au total, ce sont donc 86 personnes venant de 44 départements qui participeront à cette 2^e phase de travail.

Selon les principes fondateurs du FORIF, ces personnalités, engagées dans le dialogue au niveau local, disposent de compétences et sont force de proposition. Parmi les nouveaux participants du FORIF, on compte notamment des spécialistes des questions comptables et financières ainsi que des présidents d'associations représentatives locales.

Cette deuxième session du FORIF marquera l'amplification des travaux de la première session du FORIF.

Ainsi, les initiatives lancées par les quatre groupes de travail de la première session nationale du FORIF se poursuivront :

- en matière de **sécurité des lieux de culte et lutte contre les actes antimusulmans** : le groupe s'appuiera notamment sur la création de l'association ADDAM qui prévoit de développer une plateforme de signalement des faits antimusulmans en ligne et de bâtir un réseau de référents locaux ;
- concernant **le droit et la gestion des associations**, le groupe poursuivra activement l'accompagnement des associations locales de la loi du 24 août 2021 en démultipliant les supports et offres de formation ;
- sur la **professionnalisation et recrutement des imams**, le groupe poursuivra ses travaux afin de renforcer la formation des imams en France et de définir un statut de l'imam ;
- sur la **gestion et organisation des aumôneries**, le groupe travaillera à accompagner le début de l'activité du Conseil national de l'aumônerie musulmane et finalisera ses travaux sur la mise à jour du cadre juridique applicable aux aumôneries pénitentiaires et hospitalières.

En outre, afin de répondre aux préoccupations exprimées lors des 4^{es} Assises territoriales de l'islam de France, la 2^e session du FORIF s'est dotée d'une feuille de route ambitieuse :

- **garantir l'accès aux assurances**, de nombreuses associations rencontrant des difficultés pour disposer d'une couverture assurantielle ;
- **concevoir et soutenir les initiatives au service d'une meilleure connaissance de la religion musulmane dans le grand public**, portées par des acteurs du culte et de la société civile (formation, communication, rencontres, etc.) afin de mieux prévenir les actes antimusulmans ;
- **identifier des solutions pour permettre aux familles qui souhaitent pouvoir enterrer leurs proches en France** de le faire dans le respect des lois de la République et de leurs prescriptions religieuses, dans un contexte où de plus en plus de citoyens de confession musulmane souhaitent être inhumés en France et non dans le pays d'origine de leur famille ;
- **assurer que les associations culturelles disposent de ressources et de financement durables** pour subvenir au fonctionnement des lieux de culte (rémunération des cadres religieux, entretien immobilier...);
- **soutenir les initiatives d'organisation du culte musulman** autour d'associations représentatives locales et le portage de projets communs par ces associations.

Ce vivier s'organisera en six groupes de travail qui s'attelleront à ces différents chantiers :

Sécurité des lieux de culte et lutte contre les actes antimusulmans : **13 participants**

Droit et gestion des associations : **16 participants**

Professionalisation et recrutement des imams : **18 participants**

Gestion et organisation des aumôneries : **17 participants**

Ressources et financement des associations culturelles : **9 participants**

Structuration territoriale et inter-associative : **13 participants**

La séance plénière du Forum de l'islam de France ouverte ce lundi 26 février 2024 marque le début de travaux qui vont se poursuivre tout au long des prochains mois.

Conformément à une méthodologie désormais rodée, le résultat de ces travaux sera restitué en plénière avant d'être soumis à discussion dans le cadre des 5^{es} Assises territoriales de l'islam de France.

Le dialogue de l'État avec les cultes

Depuis la loi de 1905, si l'État ne reconnaît aucun culte, il n'en ignore aucun. En effet, la non-reconnaissance des cultes ne signifie pas l'absence de relations et de dialogue avec les institutions religieuses, bien au contraire. L'État entretient donc un dialogue nourri, au niveau national et dans les départements, au niveau des préfets, avec l'ensemble des cultes, selon le format et les configurations les plus adaptées.

2^e session du **Forum de l'islam de France**
(FORIF):

un dialogue
qui s'amplifie

Dossier de presse